

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/03/2012 (Dernière actualisation de la page 01/03/2012)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2823.3400	22.0670
Timonier	2430.3400	18.9953
Motoriste	2688.4500	21.0127
Assistant-motoriste	2334.5700	18.2468
1er matelot	2267.3100	17.7211
2ème matelot A	2182.9400	17.0617
Stagiaire	1238.6600	9.6813